

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-huit, le 15 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 10 / Votants : 15

Présents : Jean-Louis RODIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Nicole GRAZIOSO
Fabienne ARBIEU - Thierry CARRIER - Corinne LEGROS - Fabrice CAPPEZ - Michel CROUSILLES.

Absents : Michel CARLIER excusé a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER, Jacques COLOMBANI excusé a donné pouvoir à Alain PICARD, Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Christian CORNEE excusé, Amandine NABAIS excusée, Didier PEYTHIEU excusé a donné pouvoir à Michel CROUSILLES, Noëlle LASALLE excusée a donné pouvoir à Fabrice CAPPEZ, Jacques DOURAU excusé, Frédérique JOUVE excusée.

Secrétaire de Séance : Corinne LEGROS

N° 43/2018

OBJET : ALIMENTATION ELECTRIQUE BT – CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	17 882.88 €
Travaux de télécommunications :	9 130.32 €
Total de l'opération :	27 013.20 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) :	12 070.94 €
La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Energies :	2 794.20 €
La dépense prévisionnelle de la collectivité est de :	12 148.06 €

Sur proposition du Maire, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de :

- Accepter le projet d'alimentation BT halle des sports pour un montant prévisionnel global de 27013,20 € TTC,
- Accepter le plan de financement présenté par le Maire,
- Solliciter les financements/subventions les plus élevés possibles de la part d'Hérault Energies,
- Solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : début des travaux fin 2018

Envoyé en préfecture le 23/10/2018

Reçu en préfecture le 23/10/2018

Affiché le

Bergier
Levrault

- Autoriser le Maire à signer la convention financière à intercommunisme avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente convention, ainsi que les taxes additionnelles de 230 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- S'engager à inscrire au budget de l'année 2018 de la collectivité, en dépense la commune de 12148.06 €.

A St Martin de Londres,
Le Maire,
Jean-Louis RODIER

